

Pièces justificatives à fournir

Obligatoires ou facultatives *selon votre situation*

- **Pièce d'identité**

Carte nationale d'identité, passeport ou carte de résidence

- **Attestation acquittement CVEC (CROUS)**

Obligatoire pour la formation initiale et l'apprentissage. Pour la formation continue, téléverser la convention de formation établie par l'UPHF

- **Relevé de notes baccalauréat (ou équivalent)**

Relevé de notes officiel (fournir la traduction en français pour les titres étrangers) capture d'écran interdite

- **Titre d'accès/ diplôme requis pour accéder au niveau d'étude demandé**

Relevé de notes officiel ou diplôme (bac, DAEU, DEUG, licence, master, LP...) ou dispense du titre délivré par le secrétariat pédagogique de la formation

- **Attestation de transfert**

Etudiant provenant d'une autre université (jusqu'à 10 ans après votre dernière inscription administrative)

- **Photo d'identité**

*Photos d'identité récentes (prises il y a moins de 6 mois) et ressemblantes scannées au format jpeg
Les photos doivent être prises par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le Ministère de l'intérieur*

- **Attestation d'assurance "responsabilité civile"**

Attestation au nom de l'étudiant (à demander à votre assureur ou à celui de vos parents) Cette couverture est obligatoire pour tous les étudiants, l'Université ne couvrant pas les risques que l'étudiant encourt ou fait encourir à des tiers à l'occasion de ses études

- **Autorisation parentale (pour les mineurs)**

Autorisation d'inscription d'un étudiant mineur par les parents ou le tuteur ou tutrice légal(e)

- **Certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté» (JDC ou JAPD) ou attestation de recensement de votre Mairie**

Sans ce document dans votre dossier administratif, il vous sera impossible de vous présenter aux examens et d'obtenir votre diplôme. Ceux qui n'ont pas satisfait à l'obligation de recensement peuvent régulariser leur situation à tout moment auprès de la mairie de leur domicile. (Ne concerne que les étudiants de nationalité française ou bi-nationaux franco étrangers

- **Avis conditionnel de bourses sur critères sociaux (CROUS)**

Fournir l'attribution conditionnelle de bourses sur critères sociaux disponible sur votre [dossier social étudiant](#)

- **Bourse du gouvernement français ou exonération d'ambassade**

Fournir l'attestation d'attribution de bourse du gouvernement français ou le courrier d'exonération de votre ambassade

- **Carte Résident longue durée**

Etudiant extracommunautaire, résident longue durée

- **CPGE**

Fournir l'attestation d'obtention de crédits ECTS de la commission mixte

- **Attestation de fin de parcours en CPGE**

Etudiants arrivant en L2 ou L3 fournir l'attestation de fin de parcours en CPGE attribuant 60 ou 120 ECTS

- **CPGE/IFMS/établissement conventionné**

Etudiant inscrit en parallèle dans un autre établissement, certificat de scolarité obligatoire pour l'année universitaire 2022/2023

- **Certificat de scolarité CPGE**

Certificat de scolarité obligatoire de l'établissement pour l'année universitaire 2022/2023

- **Personnel UPHF ou enfant du personnel UPHF**

Fournir l'attestation de la DRH

- **Certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté**

Etudiant provenant d'une autre université

- **Contrat d'apprentissage ou Contra pro**

Fournir la convention de formation établie par l'UPHF

- **Autorisation de ré-inscription (dérogation)**

Etudiant souhaitant une troisième inscription en cycle Licence, demande soumise à autorisation au-delà de la deuxième inscription en L1 et de la quatrième inscription en cycle licence. Formulaire à télécharger via notre agent conversationnel sur le [site d'inscription en ligne](#)

- **Attestation sportif de haut niveau**

Attestation officielle du [Ministère chargé des sports](#)